

**ACTION EN FAVEUR DE LA PETITE ENFANCE MULTI-ACCUEIL  
"LES BAMBINS D'AUNIS" À FORGES**

**PÔLE SOLIDARITÉ SOCIALE**

**COMMISSION PERMANENTE  
du 23 juillet 2021**

**Direction de l'Enfance et de la Famille**

**DELIBERATION  
N° 2021-07-23-49**

La Commission Permanente du Département réunie à la Maison de la Charente-Maritime de La Rochelle, le 23 juillet 2021 à 14h45, sous la présidence de Mme Sylvie MARCILLY, Présidente du Département,

Agissant par délégation de l'Assemblée Départementale (délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2021),

Considérant que, par délibération n° 812 du 17 février 2000, l'Assemblée Départementale a fixé les modalités de calcul des subventions d'investissement pour les structures de garde de la petite enfance, à savoir une subvention correspondant à 50 % du coût des équipements Toutes Taxes Comprises plafonnée à 6 100 €,

Considérant que, par délibération n° 817 du 23 juin 2011, l'Assemblée Départementale a relevé à hauteur de 10 000 € le plafond de ces subventions,

Considérant que la Commission Permanente est compétente pour attribuer les subventions sollicitées par les structures de garde de la petite enfance,

Considérant que l'association parentale « Les Bambins d'Aunis » sollicite une subvention de 10 000 € pour l'acquisition d'équipements et de matériel devant servir à l'aménagement et au fonctionnement du multi-accueil à gestion parentale « Les Bambins d'Aunis » de Forges, pour une dépense estimée de 57 274,67 €,

Considérant les crédits inscrits à hauteur de 62 000 € au Budget 2021 (chapitre 204 natures 204141, 204178 et 20421),

**DECIDE :**

1°) d'accorder une subvention d'équipement de 10 000 € au profit de l'association parentale « Les Bambins d'Aunis » pour l'acquisition d'équipement et de matériel pour le multi-accueil à gestion parentale « Les Bambins d'Aunis » à Forges,

2°) de procéder au versement de cette subvention comme suit :

- 60 % sur présentation du bon de commande,
- 40 % sur présentation des pièces justificatives de dépense.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,  
La Présidente du Département,  
Sylvie MARCILLY